

CONSEIL MUNICIPAL D'ECOLE

Compte-rendu de la réunion du 16 juin 2016

Présents : Annick Bonniez, Alexia Rosset, Florent Carret, Hervé. Ferroud-Plattet, Franck Orsola, Ghislain Regairaz, Jacques Rey,

Excusés : Marlène Dumoulin (pouvoir à Franck Orsola), Sylvain Travers (pouvoir à Annick Bonniez), Alain Masserot, Stéphane Masson,

Secrétaire de séance : Ghislain Regairaz

Ordre du jour :

- Validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Création Poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe
- Programme des coupes de bois 2017 et 2018
- Dossier Subvention FDEC mairie et ralentisseurs avec demande autorisation de commencer les travaux par anticipation
- Questions diverses

Validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le maire fait part de l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 relatif au projet de périmètre du nouvel EPCI créé par la fusion de la communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole et de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges,
« Cet arrêté est notifié par le représentant de l'Etat dans le département au maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal. A compter de la notification, le conseil municipal dispose d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ».

Aussi, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre du nouvel EPCI créé par la fusion de la communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole et de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

Madame le maire expose que :

La proposition du périmètre du nouvel EPCI n'est pas cohérente car contraire aux bassins de vie. Ce nouveau périmètre n'apporte aucune garantie sur l'accroissement à court et moyen terme de la solidarité financière et territoriale qui pourrait en découler.

Cette proposition de nouveau périmètre est incohérente au regard des compétences propres de chacun des EPCI existants

Cette proposition de nouveau périmètre ne prend pas en compte les différences d'enjeux des nombreux chantiers engagés par les deux EPCI avec une démarche de fusion à mener d'ici le 1er janvier 2017.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le projet de périmètre du nouvel EPCI créé par la fusion de la communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole et de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

Création Poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ième} Classe

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal se prononce sur la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ième} Classe.

Voté à l'unanimité

Programme des coupes de bois 2017 et 2018

Madame le maire donne des lectures de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2017 en forêt communale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'assiette des coupes 2017, soit la Parcelle B pour 346m³ et sur le report en 2018 de l'exploitation des parcelles I et K car un projet de piste est en cours d'étude pour favoriser les conditions d'accessibilité.

Voté à l'unanimité

Dossier Subvention FDEC mairie et ralentisseurs avec demande autorisation de commencer les travaux par anticipation

Madame le maire expose au conseil municipal que celui-ci doit se prononcer pour accorder à Madame le maire l'autorisation de déposer des dossiers de subvention afin de réaliser les travaux prévus au budget d'investissement. Deux dossiers seront montés en 2016, auprès du Conseil Départemental : un pour la réfection de la toiture du bâtiment mairie et l'autre pour la réalisation de travaux de voirie afin de réduire la vitesse à l'entrée sud du village.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour accorder à Madame le maire, la possibilité de demander les subventions les plus favorables possibles auprès du conseil départemental pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau vote

Madame le maire informe le conseil municipal des dates des élections présidentielles et législatives de l'année 2017 : les 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin. Ces 4 dimanches vont monopoliser la salle des fêtes qui ne pourra pas être louée par ailleurs. Madame le Maire propose de placer le bureau de vote dans l'ancienne classe, au rez de chaussée de la mairie pour l'année 2017 dans un premier temps. Le conseil approuve cette proposition.

Cheminement de l'école

La commission travaux a rencontré le formateur du CFPPA pour les travaux dus éminemtn en béton désactivé. Ces travaux pourraient être programmés début novembre. De nouveaux devis vont être demandés aux entreprises de béton pour comparatif.

Electricité et SDES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a sollicité le SDES sur leur proposition pour un diagnostic de l'éclairage public.

Jacques Rey propose la constitution d'un groupe de suivi de la consommation électrique des différents bâtiments de la commune et éclairage public.

Urbanisme :

Rappel des différentes commissions urbanisme pour la réalisation du PLUI, Lundi 20 juin , mardi 21 juin et lundi 4 juillet. Jacques, Hervé et Franck se positionnent pour assister à l'une des trois réunions.

Vie Sociale

Madame le maire fait part au conseil du bon déroulement du goûter des enfants le mercredi 15 juin et des propositions que les jeunes souhaitent faire à la commune :

- La mise en place d'un nouveau jeu : toboggan, tourniquet
- La mise en place d'un panier de basket
- Un mur de tag
- Une piste de skate parc

Ces différentes propositions seront analysées et discutées lors du prochain budget

Fin de la séance à 23h

Le Maire, Annick BONNIEZ